



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

Objet :

**Audits énergétiques des
bâtiments communaux :
participations financières**

Extrait

du registre des délibérations du bureau syndical

Délibération n° BS 1-1-2024

Séance du 8 février 2024

Membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Présents et représentés ayant pris
part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt deux

Le 8 février à 17 heures,

Date de la convocation :

1^{er} février 2024

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Secrétaire de séance élu :

Chantal MARTIN

Étaient présents : Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Chantal MARTIN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS et Alain ZOCCOLO.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en février 2024.

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge TICHKIEWITCH et Jean-Marc VIAL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TICFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les dossiers présentés en annexe au présent rapport, à savoir :

- 6 dossiers à réaliser sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 35 206,80 € TTC avec un reste à charge final pour le SDES de 14 669,51 € HT, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe au présent rapport.

Il est ainsi proposé au bureau syndical de :

- Approuver les dossiers notés « à valider » listés dans le tableau annexé au présent rapport ;
- Autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;

- Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;
- Autoriser les engagements budgétaires des nouveaux dossiers sous MOA du SDES, sur la base des montants mentionnés dans le tableau annexé au présent rapport.
- Donner délégation à Monsieur le Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (ACTEE, EPCI, etc...).

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver les dossiers notés « à valider » listés dans le tableau annexé au présent rapport ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;*
- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires des nouveaux dossiers sous MOA du SDES, sur la base des montants mentionnés dans le tableau annexé au présent rapport ;*
- ▶ *De donner délégation à Monsieur le Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (ACTEE, EPCI, etc...).*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Président du SDES

Chantal MARTIN



Michel DYEN



Annexe n° BS 1-1-2024

Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA SDES: participations financières 2024

| Dossiers à valider | | | Informations générales | | | | Synthèse financière | | | | | |
|-------------------------|-----------------------|---|----------------------------|---------------|--------------|----------|--------------------------------|--|---------------------------------|-----------------------|---|-------------------------------|
| Réf dossier | Commune | Nom du bâtiment | Type d'étude | Surface en m2 | Date demande | Type MOA | Coût audit HT <i>estimé</i> | Engagements budgétaires SDES TTC | Participation SEQUOIA (SDES) | Participation SDES | Participation autres financements | Reste à charge communal HT |
| 24001 AUDIT | Bassens | Ecole Maternelle | STS | 1048 | 00/01/1900 | SDES | 3 848.75 | 4 618.50 | 0 | 1 924.38 | 0 | 1 924.38 |
| 24002 AUDIT | Le Pont-de-Beauvoisin | Tours école Les Allobroges | STS | 848 | 18/12/2023 | SDES | 3 173.75 | 3 808.50 | 0 | 1 586.88 | 0 | 1 586.88 |
| 24003 AUDIT | Pralognan-la-Vanoise | Piscine | STD | 2750 | 17/01/2024 | SDES | 7 600.00 | 9 120.00 | 0 | 3 800.00 | 0 | 3 800.00 |
| 24004 AUDIT | Pralognan-la-Vanoise | Patinoire | STD | 8200 | 17/01/2024 | SDES | 7 637.50 | 9 165.00 | 0 | 3 818.75 | 0 | 3 818.75 |
| 24005 AUDIT | Val-Cenis | Mairie déléguée de Lanslebourg - Mont-Cenis | STD | 450 | 29/01/2024 | SDES | 3 234.00 | 3 880.80 | 0 | 1 617.00 | 0 | 1 617.00 |
| 24006 AUDIT | Val-Cenis | Mairie déléguée de Lanslevillard | STD | 900 | 29/01/2024 | SDES | 3 845.00 | 4 614.00 | 0 | 1 922.50 | 0 | 1 922.50 |
| | | | | | | | 29 339.00 | 35 206.80 | 0.00 | 14 669.51 | 0.00 | 14 669.51 |
| Total année 2024 | | A valider le 8 février 2024 | 6 nouveaux dossiers | | | | 29 339.00 | 35 206.80 | 0.00 | 14 669.51 | 0.00 | 14 669.51 |

(*) la totalité de la TVA sur le coût définitif HT des audits sera supportée par la Commune et remboursée au SDES

(1) Simulation Thermique Statique

(2) Simulation Thermique Dynamique

| | |
|--|-----------------------------------|
| | Nouveaux dossiers déjà validés |
| | Compléments dossiers déjà validés |